



Les droit de l'immobilier et les droit des proprieter

Par **abi**, le **17/10/2008** à **09:39**

bonjour je suis proprieter jai mis mon local a louer jai us trois visiteur et l'une de cet personne a dis je suis interesser je le loue il ma donné rendez-vous le lendemain il ma donné un acomte je luis donné un reçu il madis il revien fin de semaine pour prendre les clés et singer le bail jai apelé la person fin de la semaine je tombe sur mesageri jai rapelé tou les jour toujours rien jai laiser des mesage sur son repondeur rien au bou d'un moi il ma apeler pour me dire quil veux plus le local et quil veux son acomte cinon il porte plinte jai volu savoir esque je suis obliger de lui rendre 'parceque moi mon locale il est toujours pas louer et jai pas d'argent moi aussi je paille la bonque je veux savoir mes droit de porprieter merci

Par **avocat droit public**, le **17/10/2008** à **19:58**

Vous n'avez jamais à restituer un acompte.